

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AVIA THEVENIN DUCROT



THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION

A propos de nous

Société à actions simplifiée au capital de 18 360 000€.

Nous sommes une entreprise familiale distributeur de produits pétroliers depuis 1929 sous le nom de la marque AVIA.

Avec plus de 450 collaborateurs, 450 stations dont 35 stations autoroutières et un chiffre d'affaires de 2 241 708 471 Milliards d'euros. Nous sommes le 2ème réseau pétrolier français.

Notre activité CEE

En tant qu'obligé de la 5ème période (2021-2024) du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE), nous nous occupons du financement de primes pour des opérations d'améliorations énergétiques.

L'équipe CEE :

Pôle CEE - 03.81.38.87.80

cee@thevenin-ducrot.fr

LES ETAPES DU DOSSIER CEE :

- Demande de prime sur notre site internet :
<https://www.thevenin-ducrot.fr/prime-energie-davia/faire-ma-demande-de-prime.html>
- La chronologie du dossier est la suivante :
 - Demande de l'offre de prime énergie d'Avia.
 - Le devis doit être signé après avoir reçu l'offre de prime ou 14 jours avant*.
 - La facture doit être datée de 7 jours minimum après la date d'acceptation du devis.
A partir de cette date, vous avez 2 mois pour compléter votre dossier.
 - L'Attestation sur l'Honneur doit être signée le jour de la fin des travaux ou après la date de la facture.
- La validation du dossier se fera uniquement si celui-ci nous parvient complet et conforme.
- L'émission de votre lettre chèque se fait le mois suivant la validation de votre dossier.
- Selon l'opération effectuée, il pourra vous être demandé de recevoir un inspecteur agréé COFRAC afin de vérifier la conformité des travaux. Ceci est une disposition légale demandée par le PNCEE qui encadre le dispositif des CEE.
- Nous vous rappelons également que vous ne pouvez pas cumuler plusieurs primes CEE de différents Obligés. Et qu'en cas de double demandes, nous serons avertis par le PNCEE et nous vous demanderons le remboursement de la prime perçue.

*personne physique ou syndicat de copropriété uniquement

LES PIÈCES À FOURNIR :

1 - Offre de prime CEE (avec lettre d'engagement selon opération) : Signée, datée manuellement et cachetée avant l'engagement des travaux ou dans les 14 jours à partir de la date de signature du devis*.

2 - Devis (ou acte d'engagement, bon de commande etc....) : Devis signé, daté manuellement par le bénéficiaire du dossier.

(Si le bénéficiaire est une personne morale, il devra apposer son cachet avec numéro de SIREN)

3 - Facture : plusieurs éléments doivent être mentionnés.

- Nom client (+SIREN si entreprise).
- Adresse travaux.
- Caractéristiques demandées sur la fiche d'opération standardisée.
- Identité complète du sous-traitant

4 - Attestation sur l'honneur (AH) : Signée, datée manuellement et tamponné (si personne morale) par le Bénéficiaire et le Professionnel.

5 - Documents complémentaires : varie selon la fiche d'opération standardisée et la bonification demandée :

- pré-visite technique
- justificatif de précarité
- avis d'imposition
- attestation de déménagement
- RGE, etc...